



PRÉFECTURE  
DE SAINT-BARTHÉLEMY  
ET SAINT-MARTIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Saint-Martin, le 15/06/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Épisode de pollution – PRÉVISION

**POLLUTION DE L'AIR EN PARTICULES FINES PM10**  
Niveau rouge pour le 16/06/2022



**Prévision : Niveau VERT**



**Prévision : Procédure d'alerte**

**COMMENTAIRES :**

Ce 16/06/2022, la concentration en particules fines PM10 dans l'air devrait dépasser les 80 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur 24h, valeur correspondant au seuil d'alerte. Face à ces **prévisions, la procédure d'alerte est déclenchée** conformément à l'arrêté préfectoral relatif à la gestion des épisodes de pollution dans l'air ambiant pour demain.



**Service communication**

Tél : 06 90 352200  
23, Rue de Spring, Concordia 97150, SAINT-MARTIN  
Mél : [alain.rioual@saint-barth-saint-martin.gouv.fr](mailto:alain.rioual@saint-barth-saint-martin.gouv.fr)



**PRÉFECTURE  
DE SAINT-BARTHÉLEMY  
ET SAINT-MARTIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**VALEUR ATTEINTE :**

**ZONES CONCERNÉES : Saint-Martin**

**NATURE DU POLLUANT ET SOURCES :**

La procédure concerne les **particules fines de moins de 10 micromètres de diamètre (PM10)**. Cette pollution est principalement liée au passage des brumes de sables sur l'archipel guadeloupéen, mais également à l'activité humaine (combustion d'énergie fossile, moyens de transport, activités industrielles...).

**SEUIL ATTEINT :**

Le **seuil d'alerte** correspond à un niveau de concentration de polluants dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine ou de dégradation de l'environnement justifiant l'intervention de mesures d'urgences.

**PRÉVISIONS :**

**Le risque de dépassement est fort** pour les prochaines 24 heures.



***Service communication***

*Tél : 06 90 352200*

*23, Rue de Spring, Concordia 97150, SAINT-MARTIN*

*Mél : alain.rioual@saint-barth-saint-martin.gouv.fr*



## Recommandations sanitaires

**Pour les populations vulnérables :** Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

**Pour les populations sensibles :** Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux.

- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prendre conseil auprès d'un professionnel de santé,
- Privilégier des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort,
- Prendre conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.
- Éviter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe,
- Éviter les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur
- Reporter les activités qui demandent le plus d'effort.

**Pour les jeunes (0 à 6 ans), les écoliers, les collégiens et les lycéens :**

- Interdire les activités sportives à l'extérieur dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire
- Pour les jeunes enfants, interdire les activités sportives à l'extérieur et à l'intérieur.

**Pour la population générale :**

- Réduire les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions)
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prendre conseil auprès d'un professionnel de santé.

**De manière générale :**

- Se renseigner sur la qualité de l'air dans la région sur le site de Gwad'Air : [www.gwadair.fr](http://www.gwadair.fr)
- Des recommandations sanitaires complémentaires sont rendues disponibles sur le site de l'agence régionale de santé de Guadeloupe : [www.guadeloupe.ars.sante.fr](http://www.guadeloupe.ars.sante.fr)



### **Service communication**

Tél : 06 90 352200

23, Rue de Spring, Concordia 97150, SAINT-MARTIN

Mél : [alain.rioual@saint-barth-saint-martin.gouv.fr](mailto:alain.rioual@saint-barth-saint-martin.gouv.fr)



**PRÉFECTURE  
DE SAINT-BARTHÉLEMY  
ET SAINT-MARTIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## MESURES POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

### Secteur résidentiel / Tertiaire :

- Limiter les activités de loisirs génératrices de particules (feux d'artifices, manifestations publiques de sports mécaniques...).
- Reporter les travaux d'entretiens des espaces verts privés et plus particulièrement l'utilisation d'outils à moteur thermique tels que les tondeuses à gazon.
- Dans les espaces verts et jardins publics, reporter les travaux d'entretien ou de nettoyage effectués par les collectivités avec des outils à moteur thermique (tondeuses à gazon...) ou avec des produits à base de solvants organiques (peinture, white spirit, vernis...).
- Suspendre les éventuelles autorisations dérogoatoires à l'interdiction du brûlage des déchets verts à l'air libre

### Secteur industriel/construction :

- Recours obligatoire à des mesures compensatoires pour l'abattage des poussières (arrosage...) en cas de travaux générateurs de poussières sur les chantiers (chantiers de démolition...).
- Réduire les rejets atmosphériques des sites responsables des émissions les plus importantes par la mise en œuvre des dispositions prévues dans leur arrêté d'autorisation ICPE en cas d'épisodes de pollution.

### Secteur des transports :

- Limiter l'usage des véhicules diesel non équipés de filtres à particules.
- Limiter les transports routiers de transit.
- Encourager le recours au télétravail pour les agents des services de l'État et administrations lorsque ce dispositif existe.

## MERCI DE RELAYER CETTE INFORMATION

Pour plus d'informations, contacter GWAD'AIR au 0690 40 13 45  
Résultats actualisés et recommandations disponibles sur [www.gwadair.fr](http://www.gwadair.fr) et [www.guadeloupe.gouv.fr](http://www.guadeloupe.gouv.fr)



### **Service communication**

Tél : 06 90 352200  
23, Rue de Spring, Concordia 97150, SAINT-MARTIN  
Mél : [alain.rioual@saint-barth-saint-martin.gouv.fr](mailto:alain.rioual@saint-barth-saint-martin.gouv.fr)